Côte d'Emeraude
Saint-Malo Agglomération
Pays de Saint-Malo
Bretagne Romantique
Pays de Dol Baie du Mont St-Michel

BILAN 2020

Sommaire

Rappels préalables 3
Le territoire 3
Le projet 4
L'organisation 4
Le Bilan 2020 5
En termes de fonctionnement général 5
Les instances décisionnelles 5
Par missions et/ou actions 8
Le projet de territoire pays 9
L'aménagement du territoire : le Schéma de cohérence territoriale 10
L'aménagement de la Baie du Mont-Saint-Michel 13
Le Contrat local de santé 14
La mission de conseil en énergie – Rénov'Habitat Bretagne 15
Le développement des mobilités durables 16
Les contractualisations 17
L'aménagement numérique 21
Le Système d'Information Géographique - SIG 22

Etabli en février 2021

Rappels préalables

Au 1er janvier 2020, le pays de Saint-Malo regroupe les 4 Communautés de communes ou d'agglomération suivantes : Saint-Malo agglomération, Bretagne Romantique, Côte d'Emeraude, pays de Dol et Baie du Mont Saint-Michel.

Les Communautés ont créé le pays de Saint-Malo au début des années 2000, afin de définir et mettre en œuvre un projet de développement commun. Conscients qu'elles partagent de nombreuses problématiques, les 4 Communautés du pays conduisent depuis, plusieurs missions ou actions à l'échelle de ce territoire.

Le pays de Saint-Malo n'est donc pas une collectivité territoriale de plein exercice, comme la Commune, le Conseil départemental ou le Conseil régional, mais un outil de collaboration entre les 4 Communautés du pays de Saint-Malo autour d'un projet de développement commun.

Le territoire

Figure 1 : Réalisation : Service SIG unifié – Source : GéoBretagne – Date : Janvier 2019

En quelques chiffres [1]:

- une superficie de **1 123 km²**, couvrant au 1er janvier 2020, le territoire de 71 Communes
- une population de **172 525 habitants,** dont 80 389 ménages
- un ensemble de **114 240 logements**, dont 36 313 résidences secondaires
- un tissu de **17 428 établissements** actifs d'au moins 1 salarié, générant 61 755 emplois salariés

Ce territoire correspond en tout ou partie aux zones d'emploi, aux aires de consommation, aux bassins de déplacement, aux destinations touristiques, aux quartiers maritimes… **L'échelle du pays de Saint-Malo permet ainsi d'appréhender plus globalement les problématiques d'emploi, de commerce, de transport...** Les Communautés peuvent ensuite identifier les réponses à apporter et, le cas échéant, mutualiser leurs moyens pour y parvenir.

Le projet

Présent dès 2001 dans la Charte de développement, puis régulièrement mis à jour, les orientations actuelles ont notamment été fixées dans le cadre du SCoT-Schéma de Cohérence Territoriale-de 2017 qui est bâti sur :

- un projet de **croissance** fondé sur des objectifs d'accueil de plus de 30 000 habitants, qui nécessitent la construction de plus de 25 000 logements et la programmation de plus de 350 hectares de zones d'activités sur les 14 prochaines années.
- un projet d'**équilibre**, fondé sur l'organisation du territoire du pays autour d'un maillage de pôles de développement interconnectés ; ceux du Sud et de l'Est, aujourd'hui moins développés, devant connaître une croissance proportionnellement plus importante.
- un projet **durable** fondé sur la volonté de maintenir l'attractivité du territoire, tout en veillant à limiter les impacts de la croissance souhaitée, sur l'environnement, et en assurant la mise à niveau des services, afin de répondre aux besoins de cette croissance.

Ce projet guide les actions qui sont conduites à l'échelle du pays de Saint-Malo. Il sert par exemple de support à la définition d'orientations d'aménagement, à l'identification des projets à soutenir financièrement… Une démarche d'actualisation puis d'approfondissement du projet de territoire a également été finalisée en 2018 (cf. ci-après).

L'organisation

Pour faciliter les échanges, assurer le suivi de ce projet de territoire, et conduire certaines actions en commun, les Communautés disposent de **plusieurs organisations :**

- **Le PETR – Pôle d'Equilibre Territorial Rural – des Communautés du pays de Saint-Malo**. Le PETR du pays est un syndicat mixte, dont les membres sont les 4 Communautés du pays précitées. Il est piloté par un Comité de 30 délégués et un Bureau de 12 membres. Doté d'un budget pour 2020 de plus d'1 M€, alimenté par 429 182 € de contributions des Communautés (2,50 € par habitant), le PETR du pays dispose au 1er janvier 2020, d'une équipe d'une dizaine d'agents à la disposition des Communautés et des Communes du pays.
- **Le CODESEN – COnseil de Développement Economique Social et Environnemental – des Communautés du pays de Saint-Malo.** Le CODESEN n'a pas d'existence juridique. Il regroupe plus d'une centaine d'acteurs locaux, issus des sphères économiques, associatives, syndicales… Les

[1] *Données INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020*

réflexions du CODESEN sont pilotées par un Bureau, composée d'une vingtaine de membres, avec l'appui de moyens mis à disposition par le biais du PETR.

- **Un service SIG – Système d'Information Géographique – unifié.**
  Juridiquement porté par la Communauté de communes Côte d'Émeraude, le service SIG dispose au 1er janvier 2020, d'une équipe de 6 agents à la disposition des Communautés et Communes du pays. Le service SIG est piloté par un Comité technique et Comité de pilotage, composé chacun, d'1 référent par EPCI.

Le Bilan 2020

En termes de fonctionnement général

Les instances décisionnelles

Comme bon nombre de collectivités territoriales, le PETR des Communautés du pays de Saint-Malo est administré par un Comité, regroupant les délégués titulaires et suppléants désignés par les 4 Communautés membres. La composition du Comité de pays est actuellement la suivante :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Saint-Malo Agglomération	M. Gilles LURTON	M. Guillaume PERRIN
	M. Jean-Virgile CRANCE	M. Abel KINIE
	Mme Florence ABADIE	Mme Céline ROCHE
	M. Pierre-Yves MAHIEU	M. Ludovic GAUDIN
	M. Dominique de la PORTBARRE	Mme Christelle LONCLE
	M. Michel HARDOUIN	M. Eric POUSSIN
	M. Régis PRUVOST	Mme Bernadette LETANOUX
	Mme Marie-France FERRET	Mme Dominique BUSNOUF
	M. Jean-Malo CORNEE	Mme Karine NORRIS-OLLIVIER
	M. Jean-Francis RICHEUX	M. Thierry NUSS
	M. Jonathan MANIVELLE	M. Olivier COMPAIN
	M. Joël MASSERON	Mme Nathalie LEGAC
	Mme Sophie PIROT-LEPRIZE	M. Nicolas BELLOIR
CdC Bretagne Romantique	M. Loïc REGEARD	M. Jean-Christophe BENIS
	M. Benoit SOHIER	Mme Evelyne SIMON-GLORY
	M. David BUISSET	Mme Marie-Madeleine GAMBLIN
	Mme Christelle BROSSELIER	M. Jérémy LOISEL
	M. Joël LE BESCO	M. Christian TOCZE
	M. Georges DUMAS	M. Michel VANNIER
CdC Côte d'Emeraude	Mme Sylvie SARDIN	Mme POURBAIX Danièle
	Mme Sophie BEZIER	M. Pierre CONTIN
	M. Pascal GUICHARD	M. Arnaud SALMON
	M. Michel PENHOUET	M. Yvon POUTRIQUET
	M. Vincent DENBY-WILKES	M. Bruno FONTAINE
	Mme Delphine BRIAND	M. Jean-Pierre BACHELIER

CdC Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel	M. Denis RAPINEL	Mme Marie-Elisabeth SOLIER
	M. Louis THEBAULT	Mme Sylvie RAME-PRUNEAU
	M. François MAINSARD	M. Olivier BOURDAIS
	M. Jean-François GOBICHON	Mme Christine FAUVEL
	Mme DUGUEPEROUX Sylvie	M. Jean Michel TAILLEBOIS

Depuis le dernier renouvellement général, le Comité de pays est assisté dans le pilotage du PETR par un Bureau composé de 12 membres, dont un Président et 4 Vice-présidents. Les élus délégués du pays ont ainsi souhaité assurer un portage équilibré des réflexions « pays », par l'ensemble des Communautés membres. La composition du Bureau de pays est actuellement la suivante :

Bureau du pays	Fonction	*Champ des délégations*	*Communauté*
M. Pierre-Yves MAHIEU	Président		*Saint-Malo agglomération*
M. Gille LURTON	1er Vice-président	*Le développement*	*Saint-Malo agglomération*
M. Denis RAPINEL	2ème Vice-président	*Les transitions*	*Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel*
M. Michel PENHOUET	3ème Vice-président	*Les contractualisations*	*Côte d'Emeraude*
M. Benoit SOHIER	4ème Vice-président	*Le numérique*	*Bretagne Romantique*
M. Loïc REGEARD	Membre		*Bretagne Romantique*
M. Pascal GUICHARD	Membre		*Côte d'Emeraude*
M. Louis THEBAULT	Membre		*Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel*
M. Joël MASSERON	Membre		*Saint-Malo agglomération*
M. David BUISSET	Membre		*Bretagne Romantique*
Mme Sophie BEZIER	Membre		*Côte d'Emeraude*
Mme Sylvie DUGUEPEROUX	Membre		*Pays de Dol Baie du Mont Saint-Michel*

Enfin, des groupes de travail ont également été définis, afin de suivre les différentes actions engagées à l'échelle du pays et / ou pour faciliter le travail de chacun des Vice-présidents dans leurs champs respectifs de délégations. La liste, l'intitulé et la composition en termes d'élus, de ces différents groupes de travail, est la suivante :

Nom	Composition en termes d'élus
Commission Aménagement	3 élus / Communauté
Commission Développement	3 élus / Communauté
Commission Transitions	3 élus / Communauté
Commission Numérique-SIG	3 élus / Communauté
Commission Santé	3 élus / Communauté
Comité unique de programmation	1 élu titulaire et 1 élu suppléant / Communauté
Commission Mer et littoral	2 élus / Saint-Malo agglomération 1 élu / Côte d'Emeraude 1 élu / Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel

Globalement, l'année 2020 a notamment été rythmée par plusieurs réunions de Bureau et de Comité :

Bureau : 18 février, 18 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.
Comité : 6 mars, 27 août, 16 octobre.

Les moyens d'action

Afin de conduire des actions en commun, à l'échelle du pays de Saint-Malo, une équipe d'une quinzaine d'agents a été constituée.

Dans une optique de mutualisation, une dizaine d'agents est salariée par Saint-Malo agglomération, au sein de la Direction de la coopération territoriale, l'ensemble de cette Direction étant mise à disposition du PETR. Compte-tenu de la spécificité de certaines missions, quelques agents dépendent d'autres organismes, tels que le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine ou le Centre communal d'action sociale de Saint-Malo. L'équipe mutualisée à l'échelle du pays de Saint-Malo se composait en 2020 comme suit :

Directeur	Bertrand DOUHET
Assistante administrative	Claire BERNABÉ (Remplacée par Guillaume LE CLAINCHE puis Charlotte NOZIERES)
Chargée de mission aménagement	Josépha ROUGER
Chargée de mission santé	Floriane MERCIER
Chargé de mission concertation & mobilité	Romain CROSNIER
Conseillère info énergie	Aline LEJART
Chargée de mission contractualisation	Sonia DE NEYMET
Chargée de mission contractualisation	Bénédicte TRIBALET
Gestionnaire contractualisation	Marie-Christine DUFRESNE
Chargée de mission FEAMP	Cécile DEVINS
Chargée de mission numérique et aménagement	Lucile DOUANE

La majeure partie des services du pays est installée dans un bâtiment situé au 23 de l'Avenue Anita Conti à Saint-Malo. Particulièrement bien placé, à proximité immédiate de la gare et du pôle culturel de Saint-Malo, ce bâtiment bénéficie d'une bonne visibilité et accessibilité, et offre les espaces nécessaires au bon fonctionnement des services : espace d'accueil et d'information pour le Service de conseil en énergie dans l'habitat, une dizaine de bureaux pour chacune des missions du pays, une salle de réunion d'une quinzaine de places…

Les locaux permettent également l'accueil au titre de la Maison de l'habitat, des permanences de l'ADIL – Association Départementale d'Information Logement – et de Saint Malo Agglomération dans le cadre de l'OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –.

Depuis septembre 2018, une équipe SIG – Système d'Information Géographique – a été constituée. Salariée de la Communauté de communes Côte d'Emeraude, au sein d'un service dédié, l'équipe est mise à disposition des 3 autres Communautés du pays et du PETR par voie de convention. L'équipe du service SIG se compose comme suit :

Directeur SIG	Laurent GAIGNON
Chef de projet SIG	Andréa de CASTRO PANIZZA
Chef de projet SIG	Charlène BOUILLON
Chef de projet SIG	Gwenaël RENAUD
Chef de projet SIG	Jonathan ALLAIN
Chef de projet SIG	Julie ARZEL

Par missions et/ou actions

Comme indiqué précédemment, les missions et/ou actions engagées au niveau du PETR, pour mettre en œuvre le projet de territoire, ont trait à plusieurs champs :

- en termes d'**aménagement** (SCoT, commerce, paysages…), l'arrêt d'orientations permet de fixer des grands objectifs et principes directeurs d'organisation du territoire du pays.
- en termes de **développement** (infrastructure et réseaux de transport, économie et emploi, santé…), les actions à mener doivent permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants.
- en termes de **transitions** (énergie/logement, mobilité durable, énergies renouvelables…), la mobilisation des acteurs publics et privés permet à chacun de s'emparer de sujets nouveaux.
- en termes de **contractualisation** (contrat Région, LEADER, FEAMP…), plusieurs dispositifs financiers permettent de mobiliser des aides pour soutenir les projets stratégiques et innovants.
- en termes de **numérique** (haut débit, ADSL, fibre optique…), les acteurs locaux conduisent des réflexions communes pour anticiper et faciliter le déploiement de la fibre optique.

Comme indiqué précédemment, la mission santé est déléguée en mise en œuvre au CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – de Saint-Malo. Le service SIG – Système d'Information Géographique – unifié est quant à lui porté par la Communauté de communes Côte d'Emeraude.

En fonction des actions conduites en 2020, chacune des missions et/ou des actions précitées fait ainsi l'objet ci-après d'un bilan synthétique.

Le projet de territoire pays

Référent élu : *Pierre-Yves MAHIEU, Président*
Référent technique : *Bertrand DOUHET, Directeur*

Financement : *Conseil régional, Ademe*

Espace de coopération à l'échelle du grand bassin de vie, le pays de Saint-Malo ne dispose pas de compétences propres de par la Loi. C'est pourquoi toutes les missions et actions conduites à l'échelle du pays sont fondées sur un projet de territoire régulièrement mis à jour.

Ainsi, les Communautés d'agglomération et de communes du pays ont approuvé fin 2018, une nouvelle version du projet de territoire, et sa convention de mise en œuvre, rappelant la dizaine de missions / actions déjà mutualisées, et identifiant près d'une quinzaine d'actions nouvelles à engager.

A l'image des dernières collaborations mises en place à l'échelle pays, ces nouvelles missions / actions concernent tout ou partie des Communautés du pays, et mobilisent des agents des Communautés participantes qui en assurent le pilotage et la mise en œuvre.

2020, le lancement des réflexions relatives aux énergies renouvelables et à la mobilité

Parmi la douzaine d'actions nouvelles inscrites au projet de territoire, deux ont plus particulièrement fait l'objet d'avancée en 2020 :

- suite à la sélection d'un prestataire extérieur, l'étude dite de « planification énergétique » a donné lieu à plusieurs réunions d'un groupe de travail technique et au partage des éléments de contexte liés aux énergies renouvelables. Cette étude doit permettre d'identifier et de prioriser les principaux gisements d'énergies renouvelables existants sur le territoire : éolien, hydrolien, solaire, méthanisation…
- suite à la sélection d'un prestataire extérieure, l'étude visant à préciser les attentes du territoire en matière de mobilité a donné lieu à la tenue d'un Comité de pilotage en septembre dernier et à la réalisation d'entretiens avec les acteurs du territoire.

Perspectives 2021

- Poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des missions et actions du projet de territoire pays
- Tirer un bilan des missions et actions engagées en vue d'adapter le projet de territoire pays si nécessaire

L'aménagement du territoire : le Schéma de cohérence territoriale

Référent élu : *Pierre-Yves MAHIEU, Président*
Référents techniques : *Josépha ROUGER, Lucile DOUANE, Chargées de mission aménagement*
Les agents du service SIG mutualisé

Financement : *Communautés*

Par le biais du SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo, les élus locaux ont arrêté, à l'horizon 2030, des orientations et objectifs communs aux différentes politiques publiques locales en matière d'urbanisme, de logement, de déplacement, de commerce, de grands équipements, d'environnement…

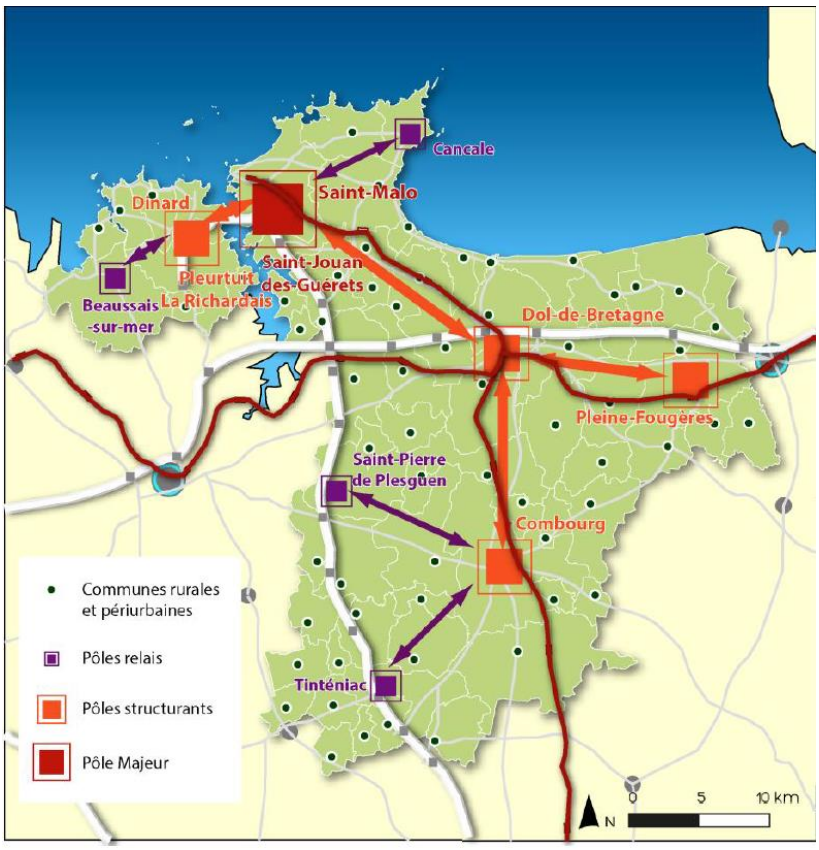

Illustration 1 : Armature territoriale du pays de Saint-Malo

De par les évolutions législatives et réglementaires mais aussi en fonction des nouveaux enjeux ou besoins identifiés sur le territoire, le contenu du SCoT 2017 peut être amené à devoir évoluer afin d'ajuster le projet initial.

Les orientations et objectifs fixés dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT ont vocation à être déclinés dans les documents, programmes et projets locaux tels que les PLU – Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales, les PLH – Programmes Locaux de l'Habitat –….

A ce titre, les élus et agents référents participent à l'élaboration des documents d'urbanisme et programmes locaux, en vue d'accompagner les Communes et la Communauté aujourd'hui compétente.

La vie du SCoT en 2020

Pour faire suite à la promulgation de la loi ELAN, le début d'année 2020 a été marqué par la finalisation de la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT visant à déterminer, pour les Communes littorales, les critères d'identification des « secteurs déjà urbanisés » (SDU), en définir la localisation et en encadrer les possibilités d'urbanisation.
La modification simplifiée a été approuvée le 6 mars 2020, c'est-à-dire juste avant le début de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ce qui a d'ailleurs impacté la procédure. En effet, la déclaration de l'état d'urgence sanitaire à compter du 24 mars 2020 a engendré des conséquences sur les délais des procédures

administratives : la modification simplifiée est ainsi entrée en vigueur le 24 juin 2020 et n'a fait l'objet d'aucun recours.

L'année 2020 a également été marqué en fin d'année par le rendu du jugement du Tribunal administratif de Rennes suite au recours contentieux de l'APEME – Association Pays d'Emeraude Mer Environnement – appuyée par l'Association Eau et Rivières de Bretagne, contre la délibération approuvant le SCoT.
Le jugement est globalement très positif dans la mesure où il vient conforter le projet élaboré par les élus. La décision annule toutefois partiellement le SCoT s'agissant de dispositions concernant une catégorie d'espaces proches du rivage.
Réunis en séance le 4 décembre 2020, les élus du Bureau de pays ont décidé de faire appel de cette décision tant sur le fond que sur la forme. Le jugement de la Cour d'Appel de Nantes devrait intervenir d'ici 12 à 16 mois.
A noter : la décision n'étant pas suspensive, le Bureau a acté le fait qu'il serait nécessaire de proposer au Comité de pays de prescrire la révision du SCoT en 2021.

Le SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo a été approuvé il y a trois ans.
Pour mémoire, les documents d'urbanisme et les documents sectoriels doivent être mis en compatibilité avec le SCoT avant le 28 mars 2021.
Or fin 2020, à la veille de l'échéance précitée, seule une vingtaine de documents d'urbanisme ont déjà fait ou font l'objet d'une procédure visant notamment à se mettre en compatibilité avec le SCoT.
A noter toutefois que la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique travaille à l'élaboration de son PLUi et qu'au travers de cette démarche ce sont 25 des 71 Communes du pays de Saint-Malo qui sont engagées dans un processus de mise en compatibilité avec le SCoT.

L'année 2020 a enfin été marquée par l'adoption du SRADDET de la Région Bretagne par les élus du Conseil Régional réunis en session plénière à la mi-décembre. Rappelons que le SCoT devra se mettre en compatibilité avec celui-ci lors de sa prochaine révision.

La mise en œuvre du SCoT en 2020

L'année 2020 a été la troisième année de mise en œuvre du SCoT 2017 mais aussi la première année à faire suite à la signature de mise en œuvre partagée du SCoT entre le PETR et les 4 EPCI qui lui ont délégué la compétence « SCoT » dès 2003.

L'année 2020 a aussi été marquée par deux évènements qui ont nécessairement impacté la mise en œuvre du SCoT :

- Le calendrier électoral 2020 et le renouvellement relativement important des équipes municipales et communautaires,
- La crise sanitaire liée à la COVID 19.

Le service mutualisé a suivi et accompagné 6 Communes ou d'EPCI dans leurs procédures d'adaptation de documents d'urbanisme locaux.

2 projets de PLU arrêtés (Tinténiac et Saint-Broladre) ont fait l'objet d'échanges approfondis et un avis officiel du PETR a été émis pour chacun d'entre eux, sur proposition de la commission aménagement qui s'est réunie sept fois cette année.

Par ailleurs, ont été analysés :

- 6 procédures d'évolution de documents d'urbanisme,
- 7 projets (permis d'aménager et permis de construire valant exploitation commerciale).

Le suivi lié au SCoT

Si les élus ont inscrit une politique décidée collectivement au sein d'un document cadre comme le SCoT, le plus « difficile » reste à réaliser. En effet, il s'agit particulièrement de « faire vivre » le SCoT en mettant concrètement les politiques en œuvre et les évaluer pour :

- *Mesurer « les effets » concrets du SCoT sur le territoire,*
- *Répondre à l'obligation règlementaire de procéder à l'évaluation du SCoT à minima tous les 6 ans,*
- *Tenir compte de nouveaux paramètres territoriaux non prévus qui pourraient conduire à une redéfinition de ces politiques*

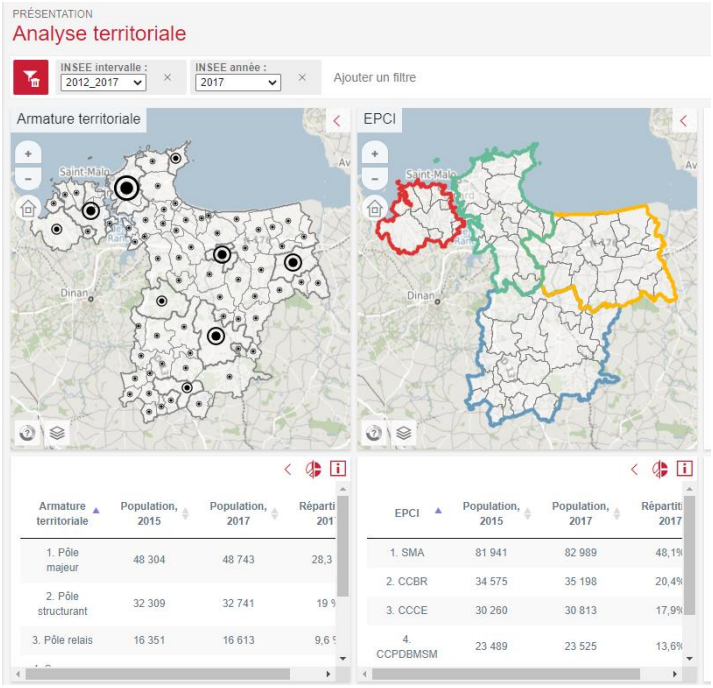

Le document réalisé en 2019 intitulé « Situation initiale du territoire à l'approbation du SCoT » constitue une première étape de cette démarche de suivi.

Afin de permettre au plus grand nombre de mesurer les effets du SCoT, le choix a été fait de proposer une version dématérialisée des indicateurs de suivi via l'acquisition d'une application spécifique de suivi des indicateurs « Géokey ».

L'année 2020 a été consacrée au développement de cette application, à l'intégration d'une trentaine d'indicateurs le lancement de la démarche de suivi.

Perspectives 2021 :

- Poursuite de l'intégration des indicateurs et du suivi
- Proposition d'outils d'aides à la décision pour faciliter l'intégration des orientations du SCoT, notamment dans les documents d'urbanisme locaux

L'aménagement de la Baie du Mont-Saint-Michel

Référent élu : *Pierre-Yves MAHIEU, Président*
Référent technique : *Bertrand DOUHET, Directeur*

Financement : *Etat, Conseil Régional, Communautés.*

Le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel présente de nombreuses spécificités. Celles-ci sont liées au contexte géographique, d'un territoire entre terre et mer, qui présente une très grande richesse d'environnements naturels.

Ce territoire a été fortement modelé par l'homme, qui depuis fort longtemps, s'y est implanté et s'est attaché à développer de nombreuses activités (agriculture, pêche, cultures marines ...).

Ce contexte géographique et la qualité de l'environnement de la Baie soulèvent toutefois parallèlement un certain nombre d'enjeux liés :

- à la préservation des paysages. Inscrit au patrimoine mondial de l'humanité depuis 1970, l'UNESCO attend que la qualité du site soit préservée par l'élaboration d'un plan de gestion.
- aux possibilités de développement. Compte-tenu des atouts précités, le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel constitue un site naturel d'accueil de nouvelles populations et de développement d'activités….

Bilan 2020, la validation d'un Plan de paysage et d'une charte d'engagement

Compte-tenu du rôle reconnu aux collectivités locales, agissant dans le cadre d'un InterSCoT, l'année 2020 a donné lieu à la conduite de deux actions complémentaires :

- l'approbation par les collectivités locales, tant au niveau communal, communautaire, que pays, d'une Charte d'engagement en faveur de la Baie du Mont-Saint-Michel
- un travail de recensement à l'échelle de chaque Commune, des attributs correspondants à la Valeur Universelle exceptionnelle du Bien.

Perspectives 2021 : Poursuivre l'élaboration du plan de gestion

- Finaliser avec les Communes du travail d'identification des attributs de la Valeur universelle exceptionnelle
- Engager la mise en œuvre par anticipation d'actions de préservation et de valorisation du territoire
- Consolider les réflexions déjà conduites, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion

Le Contrat local de santé

Référent élu : *Gilles LURTON, Vice-Président en charge du développement*
Référent technique : *Floriane MERCIER, Chargée de mission santé*

Financement : *Agence Régionale de Santé (ARS), Communautés et CCAS Saint-Malo*

En 2019, les Communautés du pays de Saint-Malo et l'Agence régionale de santé ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Contrat local de santé. ***En 2020, le Contrat Local de Santé a été signé***

Le Contrat local de santé – CLS : Afin d'améliorer la santé de la population et fédérer les acteurs, les Communautés du pays de Saint-Malo ont signé le Contrat Local de Santé (CLS) aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et en présence des 12 partenaires associés, le 14 janvier 2020 à La Richarchais.

- Un plan de 24 actions
- 14 signataires qui s'engagent à mettre en œuvre le contrat sur 5 ans
- 12 Pilotes d'actions
- De multiples partenaires impliqués

1 volet socle et 4 axes de travail :

- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- Contribuer au « vivre ensemble » et au renforcement des liens de proximité
- Agir pour des comportements favorables à la santé
- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire, notamment pour les personnes vulnérables

Suite à cette signature, l'ARS a renforcé son accompagnement financier pour assurer l'animation du Contrat local de Santé. Le poste d'Animation Territoriale santé a évolué sur un poste de chargée de mission du Contrat local de Santé. Le portage de la mission reste assuré par le CCAS de Saint Malo.

L'année 2020 a permis de débuter la mise en œuvre du Contrat local de santé sur le territoire des Communautés du pays de Saint-Malo et certaines fiches actions ont pu se concrétiser. Cependant le contexte sanitaire et le changement de mandature n'a pas permis d'engager toutes les actions souhaitées. Des formations et temps de rencontres ont dû être annulés ou reportés en 2021. L'installation de la commission santé a pu se mettre en place en octobre 2020, elle est composée de 13 élus. A cette occasion, le diagnostic et le programme d'actions ont été présentés.

Le Conseil local en santé Mentale : en 2020, Le CLSM (Conseil Local Santé Mentale) a poursuivi sa coopération avec le PTSM 35 et a émis avis sur le programme. Durant cette crise, il a favorisé la communication par e-mails afin d'informer les partenaires des initiatives prises pour accompagner les usagers pendant les périodes de confinement.

Atelier santé ville et Médiateur en santé : en janvier 2020, le CCAS de Saint Malo a recruté une infirmière à temps plein qui intervient sur 2 missions : un atelier santé ville (ASV) pour développer des actions collectives & la médiation en santé pour l'accompagnement individuel.

Perspectives 2021:
- Mise en œuvre du programme d'actions du CLS
- Poursuite de l'animation du Conseil Local Santé Mentale – CLSM et réflexions sur son animation
- Réflexions sur le déploiement des postes de médiateur en santé sur le reste du territoire
- Réflexions sur les modalités de soutien à l'ingénierie territoriale en santé (CLS et CLSM)

La mission de conseil en énergie – Rénov'Habitat Bretagne

Référent élu : *Denis RAPINEL, Vice-Président en charge des transitions*
Référent technique : *Aline LEJART, Conseillère info énergie*

Financement : *ADEME, Région Bretagne, CEE Certificats d'Economie d'Energie*

La lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique nécessitent une évolution profonde du secteur du bâtiment. Cette évolution, complexe et multiple, rend indispensable l'accompagnement des ménages dans la construction ou la rénovation de leur logement. Il est important de pouvoir apporter un conseil clair et neutre pour guider les particuliers dans leur projet d'économie d'énergie.
Le service de conseil en énergie a été mis place le 6 mai 2011 et depuis septembre 2014 fait partie des services de la Maison de l'habitat des Communautés du pays de Saint-Malo.

Au 1er janvier 2020, le service est intégré au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat – Rénov'Habitat Bretagne : Accompagner et faciliter la rénovation énergétique des logements et Massifier le nombre de rénovation performante.

Le conseil personnalisé :

- Plus de 1 000 ménages ont été renseignés techniquement ou financièrement sur un projet d'économie d'énergie dans leurs logements.

Le nombre de sollicitation a été multiplié par 2 par rapport à 2019, cette augmentation est en partie liée aux annonces suggestives du gouvernement sur les aides financières à la rénovation énergétique.

- La majorité des personnes interrogées ont connu le service de bouche à oreille pour 50%, 20% à travers les sites internet principalement celui du réseau FAIRE et 7% par les collectivités (communes et intercommunalités).
- Plus de 60% des conseils prodigués concernent des projets de rénovation énergétique, les sujets abordés concernent majoritairement l'isolation (toiture et/ou murs) et le changement du système de chauffage (chauffage au bois et pompe à chaleur).

Animation et partenariat :

Le contexte sanitaire a limité les actions de sensibilisation.
5 manifestations ont eu lieu : des ateliers écogestes en petit groupe auprès de public relai (salariés action sociale) et grand public (salariés des chantiers d'insertion).

A partir de septembre 2020, le service d'accompagnement à la rénovation énergétique a permis de mettre en relation 11 ménages pour la relation d'une évaluation énergétique de leurs logements avec un bureau d'étude thermique local.

Perspectives 2021 :
- Réaliser des animations sur les territoires de toutes les Communautés en lien plus étroit avec les professionnels et les services des ECPI,
- consolider les partenariats locaux, et les liens avec les services EPCI
- poursuite et accroitre le service d'accompagnement à la rénovation énergétique - Rénov'Habitat Bretagne.

Le développement des mobilités durables

Référent élu : *Denis RAPINEL, Vice-Président en charge des transitions*
Référent technique : *Romain CROSNIER, Chargé de mission*

Financement : *Communautés du pays*

Sur un territoire où près de 80% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture individuelle et où un nombre important de communes n'est pas desservie par une offre TER ou interurbaine, une étude sur la pratique intermodale conduite en 2014-2015 a permis d'identifier la nécessité d'appréhender la thématique mobilité à l'échelle du pays et de mettre en place des actions de sensibilisation régulières.

Semaine européenne de la Mobilité durable :

Dans le cadre de cet évènement annuel :

- Organisation du 5ème « Village itinérant des mobilités » : une demi-journée de sensibilisation à destination du grand public dans chaque Communauté du pays.
L'évènement permet la rencontre entre les acteurs locaux de la mobilité que sont les professionnels du cycle, promoteurs de la randonnée, association soutenant la pratique du covoiturage, professionnels de la mobilité électrique, etc. et les habitant☐es du territoire.
Objectif : (re)donner à chacun☐e les informations liées à l'offre de transport et inciter le grand public à expérimenter les alternatives à l'usage individuel de la voiture dans une approche ludique et positive.
- 5ème opération d'essai gratuit des transports en commun sur une semaine avec 4 opérateurs impliqués : Réseau MAT, Breizhgo 35 et 22, TADy Cool et GalloBus. 170 PASS'MOBILITÉS ont été utilisés et ont permis à des habitant☐es, des familles, des salarié☐es, des retraité☐es de (re)tester les transports en commun sur le pays de Saint-Malo et au-delà sur une semaine complète.

Demande collective de mobilité en direction de la Région Bretagne :

Action du projet de territoire du pays visant à faire remonter les besoins et souhaits du territoire dans le cadre de la refonte de l'offre régionale de transport en commun (réseau BreizhGo).

Perspectives 2021 :

- Elargissement de la sensibilisation auprès du public sur l'année avec une action commune à l'échelle du pays par trimestre :
  - Campagne de communication pour la promotion du covoiturage
  - Défi « Tous à l'école à vélo »
  - Village des Mobilités + Semaine d'essai gratuit des transports
  - Réflexe covoiturage lors d'évènements culturels
- Construction d'une demande collective de mobilité en direction de la Région Bretagne
- Mise en œuvre du schéma des aires de covoiturage au sein des EPCI
- Poursuite des échanges de bonnes pratiques entre collectivités au sein de la Commission Transitions

Les contractualisations

Référent élu : *Michel PENHOUËT, Vice-président en charge des contractualisations*
Référentes administratives : *Cécile DEVINS, Marie-Christine DUFRENSE, Sonia de NEYMET, Bénédicte TRIBALET, Chargées de mission*

Financements : *Europe, Etat, Région*

Le territoire du Pays est identifié par l'Union européenne, l'Etat et le Conseil régional comme une échelle pertinente pour coordonner des dispositifs de subventions, permettant de répondre aux enjeux de développement local. Ces dispositifs sont établis à l'initiative des acteurs publics et privés du pays de Saint-Malo qui proposent, en lien avec le projet de territoire, les thématiques prioritaires de développement sur lesquels des projets sont attendus. Pour la période 2014-2020, les différents fonds mobilisables aux côtés des fonds de la Région sont, pour le volet européen, le FEDER, le FEADER (volet LEADER) et le FEAMP, et pour l'Etat, le Contrat de Ruralité.

La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par un Comité Unique de Programmation, composé de 49% de membres publics et de 51% de membres privés issus du Conseil de développement. Il a pour fonction d'auditionner les porteurs de projet et de décider de l'octroi des aides. S'agissant du FEAMP, une commission ad hoc, la Commission Mer et Littoral composée pour la partie privée, d'acteurs locaux de la mer et du littoral et des filières pêche et aquaculture, est chargée de présélectionner les projets et d'animer le programme. Concernant le Contrat de Ruralité, les orientations et sélections sont réalisées par la Sous-Préfecture de Saint-Malo.

L'essentiel des crédits ayant dû être engagé via la sélection des derniers projets au plus tard le 31 décembre 2020, l'année 2021 consistera à clôturer les dispositifs FEAMP et LEADER qui bénéficie d'une prolongation, et préparer les nouvelles modalités d'accompagnement des EPCI et de leurs communes, via un travail de veille et de définition de nouveaux cadres contractuels.

1. Economie :

- Conforter le développement de l'économie et de l'emploi autour des 4 secteurs d'activité prioritaires que sont le tourisme, les filières terre et mer, le numérique et le soutien à l'économie locale.

© *Les Parcs de Saint-Keber*

- Préserver les capacités de développement de ces secteurs d'activité, en termes de ressources, de main-d'œuvre, de financement et de services
- Accompagner et soutenir l'adaptation des entreprises et des salariés concernées aux mutations à venir
- Impulser et soutenir les démarches d'innovation liées à ces secteurs d'activité
- Revitaliser les centres-bourgs, notamment par un soutien au commerce de proximité dans les communes en perte d'activité (maintien du dernier commerce, des communes présentant un taux de logements vacants supérieur à 10%, …)

Les projets accompagnés dans ces 4 secteurs d'activité prioritaires :

Tourisme : L'attractivité du territoire du Pays nécessite de penser l'offre d'hébergement et d'activité à proposer aux visiteurs, en s'inscrivant dans un cadre plus large correspondant à la Destination régionale « Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel ».

Dans ce contexte, le potentiel d'hébergement a été analysé et des réponses proposées avec un projet de centre d'hébergement, notamment soutenus par les fonds régionaux, ou l'aménagement d'un belvédère mis en œuvre grâce au Contrat de Ruralité.

⇒ En chiffres : 1 projet régional pour 65 000 € d'aide ; 1 projet pour 12 500 € du Contrat de Ruralité.

Filières terre – mer : Les projets collectifs et innovants au bénéfice du développement des filières « Pêche et aquaculture » du territoire sont principalement accompagnés par le volet FEAMP à l'échelle du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) « Côte d'Emeraude Rance et Baie du Mont-Saint-Michel » résultant d'une coopération entre le Pays de Saint-Malo et Dinan Agglomération. A titre d'exemple sont cofinancés par le FEAMP le projet de la SAS Cultimer portant sur l'expérimentation de la méthanisation des co-produits coquilliers au Vivier sur Mer ou encore un projet de communication sur les métiers et les produits de la pêche locaux par le CDPMEM 35.
D'autres projets peuvent également être accompagnés sur la thématique maritime à travers les dispositifs du contrat, comme par exemple la création d'une aire de carénage portée par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, financé via le volet régional.
S'agissant du soutien aux projets agricoles, un projet relatif à la définition et la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial, également conduit par la Communauté de communes Côte d'Emeraude a pu être accompagné par le dispositif LEADER en décembre 2019, un volet relatif aux produits de la mer en restauration collective étant envisagé à travers le dispositif FEAMP.

⇒ En chiffres : 5 projets pêches-aquaculture pour 315 359,35 € d'aide FEAMP ; 1 projet régional pour 144 783 € ; 1 projet LEADER pour 75 000 d'aide FEADER €.

Numérique : Le territoire du Pays de Saint-Malo dispose d'atouts certains dans le domaine du numérique, avec des acteurs innovants sur ces sujets. Pour autant, les usages et les pratiques ne correspondent pas toujours aux besoins actuels des administrations ou des usagers, ce qui a conduit le territoire à accompagner l'offre de services, notamment par la mobilisation du FEDER sur un projet de développement méthodologique de projets via des outils numériques, proposé par l'Institut du Design.

⇒ En chiffres : 1 projet ITI FEDER pour 18 095,75 € d'aide FEDER.

2. Environnement :

- Concilier le développement du territoire du pays et la durabilité de l'environnement
- Engager et accompagner les acteurs du pays dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques
- Investir les différentes composantes d'une politique de transition énergétique

- Soutenir la réalisation du projet de Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays-de-la-Loire
- Organiser une logistique performante pour la mobilité des produits et l'attractivité du territoire
- Favoriser les déplacements alternatifs à l'usage individuels des véhicules carbonés en proposant des solutions d'écomobilité aux particuliers
- Soutenir les actions en faveur de la qualité de l'eau (préservation et amélioration).

© Parc Phytorestauré de Saint-Guinoux

Les projets accompagnés concernent principalement :

Habitat social/ habitat innovant : le soutien à l'habitat social est un enjeu en termes d'offre de logements permettant de garantir une mixité de population. Cette typologie d'habitat doit néanmoins répondre à des exigences d'innovation en termes de formes urbaines ou de réponses aux attentes d'habitants, dans le cadre de nouveaux projets, mais également à un besoin essentiel de performance énergétique, en particulier dans les logements existants. De nouvelles formes d'habitat peuvent également être développées dans le cadre de cette offre sociale.
Ainsi, la Région a pu soutenir un projet d'habitat partagé pour personnes âgées à Cancale, et le FEDER a contribué à la réhabilitation thermique de logements ayant des besoins particuliers en termes de performance thermique et énergétique.

⇒ En chiffres : 1 projet régional pour 195 062,85 € d'aide ; 1 projet ITI pour 492 279 € d'aide FEDER.

Mobilités : l'accès aux services ne peut se faire qu'avec une offre de mobilité performante. Toutefois, celle-ci ne peut se traduire par le développement de routes favorisant l'utilisation individuel de véhicule, sans considérer l'impact environnemental et le coût que cela engendre. Dès lors, la promotion de nouvelles formes de mobilité s'avère nécessaire, ce qui a été confirmé par le soutien à aménagements de voies douces via le Contrat de Ruralité, ou la contribution aux réflexions d'aménagement, notamment conduites par la Région Bretagne, à travers la réalisation d'une étude soutenue par LEADER.

⇒ En chiffres : 1 projet LEADER pour 38 342,40 € d'aide FEADER ; 4 projets pour 570 479 € de financement d'Etat.

Préservation et amélioration de la qualité de l'eau : le maintien de la qualité des milieux de production de la pêche et de l'aquaculture était l'un des enjeux centraux de la stratégie FEAMP. Ainsi 20% de l'enveloppe FEAMP est réservée à des projets portant sur la qualité de l'eau. A titre d'exemple sont cofinancés par le FEAMP le projet de du MNHN relatif à l'analyse de la croissance des coquilles, en lien avec le CDPMEM35 ou encore un projet porté par St Malo Agglomération portant sur l'amélioration de la qualité microbiologique des eaux conchylicoles.

⇒ En chiffres : 6 projets sélectionnés en 2020 par la Commission Mer et littoral pour 193 861,91 € d'aide de FEAMP

3. Rééquilibrage territorial :

© *AquaMalo de Saint-Malo Agglomération*

- Structurer et développer les services de base à la population
- Accompagner les secteurs particuliers du pays, confrontés à de lourdes problématiques d'aménagement, afin de maintenir leur capacité d'accueil de populations et d'activités

Dans ce cadre, il s'agit donc de renforcer l'accès de la population aux services, en particulier dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture ou encore, de la santé. La particularité de cette approche via les financements régionaux est que la question du rééquilibrage territorial traite d'une problématique particulière d'aménagement, ce qui a été défini par la nécessité de conforter le rôle de centralités des polarités identifiées dans le SCoT.

⇒ En chiffres :
⇒ **Sports** : 1 projet LEADER pour 49500 € d'aide FEADER ; 2 projets pour 289 745 € du Contrat de Ruralité.
⇒ **Loisirs** : 1 projet LEADER pour 31 500 € d'aide FEADER ; 1 projet pour 63 500 € d'aide de l'Etat.
⇒ **Culture** : 1 projet LEADER pour 100 000 € d'aide FEADER.
⇒ **Santé** : 1 projet régional pour 126 000 € d'aide ; 1 projet pour 79 650 € du Contrat de Ruralité.
⇒ **Multi-services** : 1 projet LEADER de tiers-lieu pour 100 000 € d'aide FEADER.

La liste des projets est consultable par fonds sur le site du Pays : http://www.pays-stmalo.fr/le-financement-de-vos-projets-C44.html

4. Perspectives 2021 :

- Clôture des dispositifs
  - 121 782,26 € de FEAMP sont encore disponibles et doivent être sélectionnés en Commission Mer et Littoral d'ici le 1er trimestre 2021.
  - 101 881,93 € de FEADER restent à engager au cours de l'année 2021 mais une dotation complémentaire doit être attribuée au territoire au titre de la transition 2021-2022, le nouveau cadre FEADER ne devant entrer en vigueur qu'en 2023.
- Engagement dans les futures contractualisations.
- Maintien de l'offre mutualisée de veille et accompagnement sur des financements élargis

L'aménagement numérique

Référent élu : *Benoit SOHIER, Vice-président en charge du numérique*
Référent technique : *Lucile DOUANE, Chargée de mission aménagement et numérique*

Financement : *Conseil régional, Communautés*

TV HD, jeux en réseau, objets connectés, mais aussi télétravail, télémédecine, échanges d'informations…Les usages évoluent, les demandes des consommateurs et des entrepreneurs également. En tant que référente unique mutualisée à l'échelle du pays, la chargée de mission numérique assure un relais auprès des élus, habitants et entreprises du territoire sur toutes les questions liées à l'aménagement numérique.

Plus de 200 personnes ont reçu une écoute suite à des sollicitations autour de l'accès au Très Haut Débit et notamment autour des questions liées à l'arrivée de la fibre optique (Informations sur les délais, problèmes de raccordement …)

Déploiements de la fibre optique : bilan des actions à fin 2020

Un déploiement porté et financé par un opérateur privé (Orange) sur le territoire de Saint Malo Agglomération
Avant 2019, seules 5 communes étaient concernées par des travaux de déploiement. A fin 2020, sur 63 340 prises, 39 500 prises sont éligibles à la fibre et toutes les communes de l'Agglomération sont concernées.

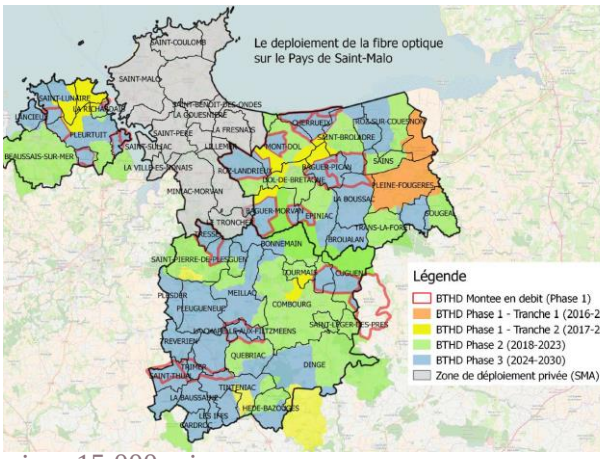

Un déploiement porté par Mégalis (Bretagne Très Haut Débit) et financé par des fonds publics pour la CCCE, CCBR et CCPDBMSM.
2020 a été marquée par la commercialisation des premières zones concernées par la Tranche 2 et le lancement des travaux relatifs à la phase 2 qui concerne environ 15 000 prises.

Perspectives 2021

Pour le Programme Bretagne Très Haut Débit

- La poursuite des travaux de la Tranche 2 et le lancement de la commercialisation sur la CCCE.
- La poursuite des travaux de la phase 2.

Pour la partie déploiement privé (SMA) :

- La poursuite des déploiements afin de s'inscrire dans les objectifs de déploiements fixés à l'échelle Nationale à savoir 100% des logements éligibles à la fibre à fin 2022.
- Suivi des projets d'aménagement numérique autres que la Fibre optique : Wi-Fi territorial, téléphonie, couverture ciblée.

Le Système d'Information Géographique - SIG

Référent élu : *Sylvie Sardin, Vice-présidente en charge des Transitions de la CdC Côte d'Emeraude*
Référents techniques : *Laurent GAIGNON, Responsable des systèmes d'information de la CdC Côte d'Emeraude*
A. De CASTRO PANIZZA, C. BOUILLON, G. RENAUD, J. ALLAIN, J. ARZEL, Chefs de projet SIG

Financement : *Union européenne, Etat, Communautés*

La réflexion menée, depuis mars 2017, entre le PETR et les quatre EPCI a abouti à la création du service SIG unifié des communautés du Pays de Saint-Malo au 1er mai 2018.

Ce service est opérationnel et est composé de 5,2 ETP depuis le 1er septembre 2018. Le regroupement des ressources techniques, matérielles et humaines s'effectue dans le respect de l'autonomie et la liberté de chacune des collectivités du pays de définir les priorités et le contenu de sa politique en matière de SIG.

Les interventions du service s'articulent autour de 6 grandes missions :

- la production et l'actualisation des données de référence,
- la diffusion de données auprès des partenaires,
- l'assistance et l'accompagnement des collectivités,
- la conduite d'études et d'expertises,
- le développement des partenariats,
- la mise en œuvre d'évolutions pour favoriser la diffusion des données auprès du grand public.

Bilan 2020

- Intégration des documents d'urbanisme : 97% (2 communes en attente d'approbation) sont intégrés à la base de données. Leur suivi et mise à jour est assuré par une application réalisée en interne. L'intégration est assurée avec le logiciel d'instruction (ADS) pour les 4 EPCI.
- Formation : près de 400 utilisateurs formés.
- Gouvernance : 18 Comités techniques et 6 Comités de pilotage ont permis d'assurer une gouvernance continue des projets depuis l'initiation du service.
- Développement d'applications métier : Un outil de suivi du développement des espèces invasives et une application de suivi de l'état des chemins de randonnées sont venus compléter l'offre applicative du service SIG. Des outils de suivi à portée financière et sur le domaine de l'Eau et l'Assainissement sont en cours de finalisation.
- Accompagnement des collectivités : La publication des documents d'urbanisme des communes sur le Géo-Portail de l'Urbanisme (GPU) est accompagnée par le service. L'écoute des besoins exprimés permet des évolutions des applications existantes et la mise en place d'outils dédiés à des thématiques. Un appui méthodologique est proposé concernant les consultations de numérisation, l'accompagnement d'études menées par les Bureaux d'études (PLH, PLAAT…) est réalisé en collaboration avec les collectivités.
- SCoT : La mise en œuvre d'un outil de suivi et d'aide à la décision en collaboration avec les services du PETR se poursuit et vise le premier trimestre 2021 pour permettre une vision comparative du T0 et du T1 sur près de 50 indicateurs.

Perspectives 2021 :

- De nouvelles thématiques seront abordées telles que la Sécurité du territoire, le Développement Economique, l'Eclairage Public et le Conseil en Energie. Les développements réalisés viendront s'enrichir dans les domaines de la Mobilité (suivi des voies cyclables) et celui de l'Eau et l'Assainissement.
- Un suivi des opérations de déploiement du PCRS (Plan Corps de Rues Simplifié) sera assuré par le Service en appui aux collectivités du territoire.
- La mise à disposition de l'outil de suivi du SCoT sera finalisée pour le T0, le T1 et suivants pour fournir aux élus des outils d'aide à la décision et l'intégration des données actualisées sera formalisée.
- Le développement de l'architecture technique pour proposer plus de services adaptés aux besoins des collectivités, et développer de nouveaux outils sera poursuivi et contribuera à améliorer l'accès à la donnée géographique du territoire.